

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



Rapport

Champ de formation  
pour le prochain contrat 2018-2022

Architecture

École nationale supérieure d'architecture de  
Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 28/03/2018

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en octobre 2017

### Présentation de l'offre de formation

L'offre de formation en architecture de l'ENSA de Strasbourg comprend :

- les deux formations supérieures en architecture conduisant au *Diplôme d'études en architecture* (DEEA) conférant le grade de licence et au *Diplôme d'État d'architecte* (DEA) conférant le grade de master, seules formations concernées par le présent rapport ;
- la formation conduisant à l'*Habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre* (HMONP), formation à caractère professionnel débouchant sur la licence d'exercice ;
- le doctorat en architecture en lien avec l'Université de Strasbourg (UNISTRA) ;
- trois formations co-habilitées :
  - master *Urbanisme et Aménagement*, parcours *Architecture, structures et projets urbains*, en lien avec l'Université de Strasbourg et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg ;
  - master *Archéologie, sciences pour l'archéologie*, parcours *Architecture et archéologie*, en lien avec l'Université de Strasbourg ;
  - licence professionnelle *Métiers du BTP : bâtiment et construction*, parcours *Construire écologiquement* en lien avec l'Institut universitaire de technologie (IUT) Robert Schuman de l'Université de Strasbourg ;
- une formation en partenariat : master Génie civil, parcours *Architecture, bois et construction*, en lien avec l'Université de Lorraine et sa composante École nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB) d'Épinal, et l'ENSA de Nancy.

### Avis sur la cohérence du champ

Le périmètre de l'offre de formation est quasi similaire à celui de la période précédente. La licence professionnelle *Construire écologiquement* qui faisait jusqu'alors l'objet d'un partenariat entre l'ENSA Strasbourg et l'Université de Strasbourg est désormais formation co-habituée. Ce périmètre est en adéquation avec les dominantes disciplinaires de l'école, la cohérence de l'offre de formation est donc maintenue.

La cohérence est également maintenue avec le site de Strasbourg : l'ENSA réaffirme sa volonté d'inscrire ses objectifs dans les axes stratégiques du site, et entend renforcer ses partenariats, notamment en matière de vie étudiante et d'outils pédagogiques.

L'ouverture à l'international, qui avait été soulignée comme point fort dans le rapport bilan est confirmée, et s'élargit à de nouveaux partenariats vers l'Asie, la Russie et l'Amérique du Sud. De plus l'école entend tirer profit de sa situation frontalière pour affirmer et renforcer sa dimension franco-allemande.

Pour ce qui est du DEEA, le dossier présente des évolutions intéressantes :

- le renforcement de l'enseignement du dessin,
- l'introduction d'un projet urbain au semestre S5, en formation initiale et en formation continue,
- le redéploiement des enseignements en histoire,
- la fixation d'une exigence en langues étrangères au niveau B2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRCL) pour l'attribution du diplôme,
- l'introduction d'un enseignement *Architecture et philosophie* au semestre S5 (en formation initiale et en formation continue),
- un allègement du semestre S6 et une articulation renforcée avec le cycle DEA (en formation initiale et en formation continue),
- l'augmentation des enseignements théoriques dans le cursus en formation continue.

Pour ce qui est du cycle DEA, le dossier présente également des évolutions intéressantes :

- une verticalisation des enseignements de projet des semestres S7 et S9,
- l'intégration des enseignements thématiques (21 heures) dans les enseignements de projet,

- l'ouverture vers d'autres disciplines que les arts par le biais d'un enseignement optionnel,
- un lien renforcé avec la recherche et les formations spécialisées,
- un renforcement de la dimension recherche du PFE.

Au plan général, il apparaît donc un important remaniement de la maquette pédagogique, propre à donner certains éléments de réponse aux interrogations du rapport bilan de 2017/2018 sur la lisibilité et la transversalité du dispositif pédagogique.

L'école entend poursuivre ce travail pédagogique par une réflexion sur les contenus. Ce chantier est annoncé comme devant être l'occasion d'amorcer l'élaboration d'un référentiel de compétences. Il semblerait cependant plus pertinent de ne lancer le travail sur les contenus pédagogiques qu'après avoir défini les objectifs de compétences que ces contenus chercheront à atteindre.

La dimension internationale de la formation est amplifiée par la multiplication des partenariats, l'affirmation du caractère franco-allemand et l'exigence d'un niveau B2 du CECRCL pour l'attribution du DEEA. L'enseignement des langues gagnerait toutefois en progressivité s'il était présent tout au long du cursus.

Une priorité forte est donnée à la réussite des étudiants. Elle se traduit par le développement de partenariats avec les établissements d'enseignement secondaire (général, technologique et professionnel), ainsi qu'avec les services d'orientation académique et universitaire. L'école prévoit de mieux sécuriser les parcours en renforçant son dispositif de mise à niveau. Elle compte également sur ses formations en co-habilitation et en partenariat pour favoriser les réorientations à l'issue du DEEA.

L'école projette de consolider l'encadrement des stages, dont l'insuffisance avait été pointée par le rapport bilan. Pour autant, alors même que l'école avait elle-même noté cette insuffisance dans son auto-évaluation, cette intention ne s'accompagne pas pour l'heure de piste d'action. Une pleine intégration des stages dans le cursus pédagogique demanderait qu'ils trouvent une place réelle dans l'emploi du temps des semestres concernés et que leur encadrement mobilise l'implication effective de tout le corps enseignant.

L'insertion professionnelle est prise en compte pour le DEA au travers des conférences sur les métiers permettant de rencontrer des professionnels en exercice. La reconstitution de l'observatoire est également de nature à favoriser cette insertion.

Certaines des recommandations des rapports bilan 2016-2017 ont été prises en compte et reçoivent des réponses adaptées, notamment en ce qui concerne en DEEA la place des enseignements Villes et Territoires et l'articulation avec le DEA, et en DEA la mise en place d'un dispositif de suivi du devenir des diplômés.

Pour d'autres recommandations, la prise en compte est partielle, notamment s'agissant de l'ouverture du DEEA vers d'autres débouchés qui n'est abordée que sous l'angle de la réorientation, et de l'amélioration de l'encadrement des stages qui manque de perspectives opérationnelles. Enfin, pour le cycle DEA, aucune réponse n'apparaît clairement sur l'organisation interne des Unités d'enseignement et des parcours, et sur l'allongement de la durée des études.

## Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le projet marque un progrès significatif puisqu'il annonce le déploiement d'équipes collégiales référentes pour chaque année d'étude. Il ne s'agit toutefois pas de responsables d'année tels qu'ils avaient été évoqués dans les rapports bilan et dont la désignation avait été annoncée dans les réponses de l'établissement à ces rapports. L'école devra veiller à ce que la collégialité annoncée n'entraîne pas une dilution des responsabilités et que des correspondants à même d'assurer un pilotage soient clairement identifiés.

L'école fournit des précisions sur la place effective des étudiants dans les différentes instances et dans ces équipes référentes. En revanche il n'apparaît pas de précisions sur le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants qui a été réactivé après une absence de trois ans de 2011 à 2014, et dont la structuration était annoncée dans l'auto-évaluation. S'agissant d'une obligation faite aux établissements par l'article 17 de l'arrêté du 20 juillet 2005, l'existence, la structuration et la pérennité d'un tel dispositif ne sauraient être soumises aux aléas des mouvements de personnel.

L'école entend de plus reconstituer son observatoire de l'insertion professionnelle interrompu lui aussi depuis 2011. Cette interruption a obéré de fait tout le travail réalisé précédemment, et on ne peut qu'encourager toute solution de nature à donner à cet observatoire une véritable pérennité, son existence ne devant pas non plus être soumise aux aléas des mouvements de personnel.

Le dossier d'auto-évaluation montre que celle-ci a été réalisée de façon sincère et détaillée, avec des analyses de points forts, points faibles et perspectives. Elle a impliqué largement les acteurs de l'école ainsi que des professionnels extérieurs.

## Conclusions

L'école et ses formations se situent résolument dans le site universitaire strasbourgeois et affirment clairement leur dimension transfrontalière et internationale.

L'ENSA a procédé à une révision de sa maquette pédagogique qui marque des avancées réelles et elle envisage de poursuivre ce travail par une redéfinition des contenus. Ce travail mériterait d'être inclus dans un chantier plus global de conception des programmes fondé sur une analyse des compétences attendues des diplômés des deux cycles.

Au-delà, l'école gagnerait à mettre à profit l'expérience acquise dans l'exercice d'auto-évaluation, le bon niveau d'implication collective interne et externe, la réactivation du dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants et de l'observatoire de l'insertion professionnelle, pour se doter d'un véritable système qualité pérenne et doté d'outils de planification et de suivi des actions, ce qui lui permettrait de vérifier la pertinence de ses objectifs de compétence et de ses contenus pédagogiques.

# Observations de l'établissement

Monsieur Jean-Marc Geib  
Directeur du département  
D'évaluation des formations  
HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Objet : observations suite au rapport sur l'offre de formation de l'ENSAS pour le prochain contrat 2018-2022 (champ de formation Architecture)

Monsieur le Directeur,

Je tiens à vous remercier, ainsi que les experts du Département d'évaluation des formations du HCERES, pour la transmission de ce rapport sur l'offre de formation de l'ENSAS pour le contrat 2018-2022.

Ce document dont la communauté enseignante, étudiante et administrative a pris connaissance avec grand intérêt dresse un portrait fidèle des orientations prises pour le nouveau quinquennal et conforte les choix stratégiques et de développement opérés à l'issue du processus d'évaluation engagé en 2016.

A l'heure où les contenus pédagogiques s'affinent pour une mise en œuvre des programmes rénovés en septembre 2018, les conclusions émises constituent un outil précieux pour renforcer les dispositifs d'animation et de pilotage en construction.

Vous trouverez ci-dessous, nos observations aux recommandations formulées et les réponses concrètes que nous souhaitons y apporter.

Notre réponse suit la trame du rapport et des thématiques abordées :

1. Cohérence du champ :
  - Lisibilité du programme
  - Affirmation de la dimension internationale des formations
  - Insertion professionnelle : débouchés à l'issue du Diplôme d'études en architecture et encadrement des stages
  - Approche par les compétences
2. Pilotage du Champ et dispositifs opérationnels
  - Gouvernance pédagogique
  - Pilotage par la qualité

1. Cohérence du champ :

#### - Lisibilité du programme

Le rapport souligne l'intérêt des évolutions apportées au programme pédagogique qui gagne en lisibilité et en transversalité.

Comme le constatent les experts, une réflexion reste à mener pour clarifier davantage encore les parcours de master. Ce travail est en cours.

Pour le prochain quinquennal, l'ENSAS entend, en effet, affirmer son identité en structurant son projet d'établissement autour d'axes thématiques forts fédérant activités de recherche, formations spécialisées et partenariats nationaux et internationaux.

Ces axes se développeront plus particulièrement autour de la technique (notamment du laboratoire lumière), du patrimoine, de l'urbanisme, des matériaux écologiques et de la filière bois. Ils viendront irriguer le programme de master, offrant aux étudiants la possibilité de construire leur parcours à travers des enseignements liés à une même problématique.

#### - Affirmation de la dimension internationale des formations :

Le rapport met en avant l'ouverture internationale des formations. Celle-ci s'exprime à travers une offre de 3 doubles-diplômes franco-allemands et franco-chinois, plus de 58 accords de coopération favorisant les mobilités étudiantes et enseignantes, de nombreux voyages pédagogiques adossés à des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

Pour ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères, l'ENSAS collabore depuis 2013 avec le pôle LANSAD de l'Université de Strasbourg (Langues pour spécialistes d'autres disciplines) qui assure avec beaucoup de professionnalisme les enseignements obligatoires inscrits dans la maquette pédagogique.

Le programme associe des enseignements présentiels (24 heures par an) et à distance (48 heures par an). Il donne aussi accès à toutes les ressources du centre de langues SPIRAL (autoformation, ateliers, tandems avec des étudiants natifs, parcours). Un stage intensif d'une semaine (30 heures de face à face pédagogique) est aussi mis en œuvre pour les candidats à un départ en mobilité Erasmus et hors Europe.

Dans le cadre des programmes 2018-2022, l'ENSAS propose une nouvelle répartition des enseignements de langue dans la maquette pédagogique qui consiste à intensifier les enseignements en présentiel au début de chaque cycle pour laisser place à davantage d'autonomie en fin de cycle. Ce dispositif sera complété par une offre d'enseignements disciplinaires en langue anglaise (le cas échéant en allemand) proposés dès la 3<sup>e</sup> année de licence. Des cours en anglais sont d'ores et déjà présents dans la maquette pédagogique de master et seront intensifiés.

#### - Insertion professionnelle : débouchés à l'issue du Diplôme d'études en architecture et encadrement des stages

Comme le souligne le rapport, la cartographie de l'offre de formation réalisée à l'échelle du site alsacien, ainsi que les liens noués avec la mission « espace avenir » de l'Université Strasbourg favorisent les réorientations et la valorisation des études, des expériences et acquis personnels en cours de formation, même s'il convient de rappeler que la plupart des étudiants inscrits en cycle licence (90% environ) poursuivent en cycle master.

La reconstitution de l'Observatoire de l'insertion professionnelle, interrompu depuis 2011, grâce à l'ouverture d'un poste pérenne financé sur le titre 2 permettra, en outre, de mieux connaître les débouchés professionnels à l'issue du cycle licence et d'adapter l'offre de formation aux besoins de la profession.

La consolidation de l'encadrement des stages nécessite certainement une implication plus large du corps enseignant. Désormais, ces obligations seront davantage formalisées notamment dans les fiches de poste lors des recrutements d'enseignants titulaires et contractuels. Elles seront



aussi rappelées explicitement dans le livret d'accueil de l'enseignant et lors des réunions de rentrée afin de garantir un accompagnement équivalent à chaque étudiant.

- **Approche par les compétences**

Le rapport met en exergue l'importance de l'approche par les compétences et l'alignement des contenus pédagogiques sur les objectifs visés par chaque formation. Je tiens à préciser qu'un travail sur les macro-compétences a d'ores et déjà été effectué avec le soutien de l'IDIP (institut de développement de l'innovation pédagogique de l'Université de Strasbourg). Ce projet sera poursuivi dans le but de doter l'établissement d'un référentiel de compétences opérationnel au cours de la période 2018-2022.

## 2. Pilotage du champ et dispositifs opérationnels

- **Gouvernance pédagogique**

Le déploiement d'équipes collégiales référentes pour chaque année d'études marque un progrès considérable dans la gouvernance pédagogique de l'établissement. Ces équipes collégiales ont débuté leurs travaux au 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2017/2018 grâce à l'implication de chacun de leurs membres. Des relais avec la Commission de la pédagogie et de la recherche sont en place au travers de comptes rendus réguliers. Ces équipes prennent notamment en charge l'analyse des évaluations des enseignements par les étudiants que l'école entend pérenniser, d'autant plus qu'elle dispose désormais d'un outil statistique performant élaboré par le Ministère de la Culture et de la Communication à l'issue d'une réflexion menée au sein du réseau des directeurs des études des écoles nationales supérieures d'architecture.

- **Pilotage par la qualité**

A l'issue de la période 2013-2018 qui s'achève, l'Ecole Nationale supérieure d'architecture de Strasbourg se sera dotée d'outils indispensables à la mise en œuvre d'un système de qualité pérenne.

La démarche d'auto-évaluation qui s'est attachée à dresser un bilan objectif des forces, des faiblesses et des perspectives d'amélioration, la réactivation de l'évaluation des enseignements et de l'observatoire des débouchés, le processus engagé pour mieux définir les compétences visées à l'issue de chaque formation et les traduire dans les suppléments au diplôme sont autant de dispositifs nécessaires à la conduite efficace de l'établissement.

Le contrat d'objectifs pluriannuel en cours de négociation avec le Ministère de la culture et de la communication engage enfin l'ENSAS dans la formalisation d'un projet d'établissement assorti d'actions et d'indicateurs qui inciteront à mesurer régulièrement l'atteinte des objectifs visés en réinterrogeant les moyens mis en œuvre.

Telles sont les observations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Jean-François BRIAND  
Directeur